

HONORAIRES DE VENTE (T.T.C)

	<i>Honoraires TTC* pour un mandat exclusif</i>	<i>Honoraires TTC* pour un mandat simple</i>
0- 100 000€	6 000€	7 000€
100 001€ - 150 000€	7 000€	8 000€
150 001€ - 200 000€	8 000€	9 000€
200 001€ - 250 000€	9 000€	10 000€
250 001€ - 400 000€	10 000€	11 000€
Supérieur à 400 001€	11 000€	13 000€

Les honoraires sont soit à la charge de l'acquéreur, du vendeur ou répartition entre vendeur et acquéreur selon accord signé par le mandant.

*part d'Honoraires charge Acquéreur

Les honoraires de vente des programmes neufs VEFA sont à la charge des vendeurs (Promoteurs) selon accord de délégation de l'Agence avec les Promoteurs compris entre 2% et 8% .

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

(Honoraires partagés entre le propriétaire et le locataire)

Honoraires de négociation, constitution du dossier et rédaction du bail (T.T.C)

HONORAIRES LOCATION ANNUELLE

8 €/m2 en zone non tendue	10 €/m2 en zone tendue	12 €/m2 en zone très tendue
----------------------------------	-------------------------------	------------------------------------

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € TTC** du m2

GESTION LOCATIVE ANNUELLE

7.2 % T.T.C des loyers encaissés
 (charges Comprises) Hors souscription
 à l'assurance Garantie des Loyers Impayés